



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guericq CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Robert STEPOURJINE

#### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, Y.M. DAHOU, M.L. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, J.S. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISSON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, A.S. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), J.P. MICHAUD

#### Délibération n°2018/004252

Rapport n°8.8 - Eaux Industrielles - Désignation membres du COPIL 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau et suite de l'opération de Préventox

# Eaux Industrielles - Désignation membres du COPIL

## 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau et suite de l'opération de Préventox

**Rapporteur :** Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué

**Commission :** Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Les eaux industrielles correspondent à tous rejets d'effluents non domestiques. Elles concernent de nombreux secteurs d'activité : industrie, activité mécanique auto-carrosserie... Les données quantitatives et qualitatives des rejets sont transmises aux entreprises dans des arrêtés d'autorisation de déversement (et éventuellement des conventions de rejets en plus). Besançon et plusieurs communes de la CAGB font depuis un certain temps parties d'opération collective : « Préventox » en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Celle-ci s'achève fin 2018 avec un COPIL et il convient que la CAGB prépare sa candidature pour le prochain programme de travail avec l'Agence de l'Eau.

### I. Historique et présentation

La Ville de Besançon, préoccupée depuis les années 90 par la qualité des rejets de ses industries et entreprises, recherche avec un suivi particulier des substances dangereuses et des polluants toxiques (pollution d'hydrocarbures, métaux lourds...).

Il y a de nombreux enjeux à cette recherche :

- protection du personnel, des infrastructures de transport et traitement,
- protection du milieu naturel (rejet dans le Doubs en fin de cycle du traitement des effluents mais aussi dans l'épandage des boues),
- plus globalement, protection de la ressource en eau,
- enjeux financiers considérables : préservation filière agricole pour les boues, prime pour épuration...

et de nombreux secteurs d'activités concernés : industrie, activité mécanique auto-carrosserie, imprimerie et sérigraphie, pressings et blanchisseries, stations-services, déchetteries, peinture en bâtiment, travail métaux, activité béton-ciment, transports...

### II. Opération collective « Préventox »

Depuis 2010, la Ville de Besançon participe aux opérations collectives de réduction de la pollution dispersée toxique conjointement avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et avec un partenariat de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

#### A/ Périmètre : l'intercommunalité avant l'heure !

Afin d'augmenter l'efficacité de ces actions, la Ville de Besançon a décidé d'étendre son territoire du bassin-versant de la station d'épuration Port Douvot en incluant les différents syndicats dont les effluents sont traités par celle-ci : le SYTEAU, le BTC, le SIAC, le SIAG ainsi que les communes raccordées,

soit **25** communes voisines de Besançon.

Concernant l'opération collective actuelle « Préventox 2016-2018 », là encore Besançon a anticipé le travail des Eaux Industrielles en incluant le territoire du périmètre de protection de la source d'Arcier (le plateau).

La CAGB s'est substituée à la Ville de Besançon dans ces différentes initiatives lors du transfert de compétence opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### B/ Suivi et but d'une opération collective

Le but est de réduire voire supprimer les substances dangereuses au niveau des cours d'eau en démarche partenariale complète avec l'Agence de l'Eau.

Quatre axes de travail sont communs à toutes les opérations collectives.

**1/ Réduction des pollutions toxiques** : identification et diagnostics des établissements (relations directes avec les entreprises) et contrôles inopinés.

Une aide financière peut être allouée aux entreprises ou aux collectivités territoriales pour l'amélioration technique dans la maîtrise des rejets des eaux industrielles.

**2/ Connaissance et suivi des pollutions toxiques** : contrôle de la qualité des rejets des entreprises.

**3/ Régularisation administrative des END** : délivrance d'arrêté d'autorisation de déversement (validité 5 ans, avec une auto-surveillance) ou certificat de non-rejet.

**4/ Valorisation et communication** : sensibilisation, articles de presse, visite de la station d'épuration...

Des subventions peuvent être allouées aux entreprises et collectivités dans le cadre du programme Préventox pour participer au financement des investissements entrepris pour réduire ou supprimer les substances dangereuses dans les cours d'eau. Elles peuvent porter sur 40 à 60% du montant des investissements en question.

#### C/ L'opération collective actuelle « Préventox 2016-2018 »

Elle se termine au 31 décembre 2018 avec le 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Chaque année du Préventox, un COPIL est organisé afin de présenter aux élus, aux partenaires et aux associations, un bilan annuel sur le travail du suivi des eaux industrielles avec la mise en valeur des actions menées dans le cadre de l'opération collective.

Quelle issue pour cette opération collective pour 2019 ? Un 11<sup>ème</sup> programme est proposé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Il est proposé à la CAGB de se porter candidat sur ce 11<sup>ème</sup> programme, d'une durée de six ans, notamment pour poursuivre le travail engagé avec une future opération collective de trois années permettant d'assurer la gestion et le suivi des eaux industrielles sur l'ensemble du territoire de la CAGB.

#### D/ La désignation des représentants de la CAGB au sein du dernier COPIL de suivi du programme en cours

2018 étant la dernière année de l'opération collective, il sera fait un premier bilan de l'exercice 2018 et un bilan général incluant les trois années sur l'ensemble du territoire. Ce COPIL aura lieu fin novembre, début décembre. Il est proposé de désigner Monsieur Christophe LIME en tant que représentant de la CAGB lors du dernier COPIL de suivi du 10<sup>ème</sup> programme.

### III. Conclusion

Pour la CAGB, l'intérêt du suivi de ses eaux industrielles sur son territoire est une assurance de confiance d'amont à l'aval :

- réduction de pollution à la source au sein des entreprises,
- travail avec des outils adaptés,
- épandage des boues en agriculture de bonne qualité,
- dialogues et échanges humains.

La gestion des eaux industrielles est ainsi réalisée à la source et l'avancée et se traduit sur l'ensemble du bassin versant avec ses enjeux environnementaux, humains et financiers. L'enjeu est d'étendre cette gestion à l'ensemble du nouveau territoire industriel de l'Agglomération dès cette année.

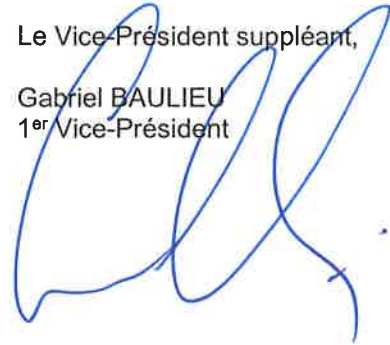
A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la candidature au 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la poursuite de la gestion des eaux industrielles dès la source et sur l'ensemble du territoire de la CAGB,
- la désignation de Monsieur Christophe LIME en tant que représentant de la CAGB lors du dernier COFIL de suivi du 10<sup>ème</sup> programme.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUL. 2018



Contrôle de légalité